

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 14 janvier 2019

Séance régulière du Conseil tenue le 14 janvier 2019 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire-Suppléant Steve Mador, sont également présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Julie Soulard, Réjean Marcheterre-Riopel, Madame Jessica Laforest-Robitaille et Pierre Imbault.

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

ORDRE DU JOUR - LECTURE ET ADOPTION

Rés. 2019-01

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018 – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2019-02

PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard
ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Les procès-verbaux du mois de décembre 2018 tel que rédigé.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2019-03

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – DÉPÔT ET ADOPTION.

Rés. 2019-04

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, Marie-Josée Masson, Directrice Générale et Secrétaire Trésorière, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 605,057.93\$ (Chèques fournisseurs 23401 à 23508).

LÉGISLATION PROPOSÉE

1o Association des Directeurs Municipaux du Québec – Cotisation 2019

Rés. 2019-05

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – COTISATION 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la cotisation annuelle, année 2019, de la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour un montant de 880.33\$ tx incl

2o Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec – Cotisation 2019

Rés. 2019-06

ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – COTISATION 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la cotisation annuelle, année 2019, du Directeur du Service de la Prévention des Incendies à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour un montant de 304.68\$ tx inc.

3o Association québécoise d'urbanisme – Cotisation 2019

Rés. 2019-07

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME – COTISATION 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la cotisation annuelle 2019 du Directeur des Services à l'Association québécoise d'urbanisme pour un montant de 162.11\$ tx incl.

4o COMBEC – Cotisation 2019

Rés. 2019-08

COMBEQ – COTISATION 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la cotisation annuelle 2019 du Directeur des Services à la COMBEQ (Corporation des Officiers Municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) pour un montant de 431.16\$ plus les taxes applicables

5o Fédération Québécoise des Municipalités –Renouvellement contribution annuelle année 2019

Rés. 2019-09

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – RENOUELEMENT CONTRIBUTION ANNUELLE – ANNÉE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la contribution annuelle année 2019 à la Fédération Québécoise des Municipalités un montant de 4,064.54\$ (taxes incl.)

6o Tourisme Lanaudière – Renouvellement adhésion 2019

Rés. 2019-10

TOURISME LANAUDIÈRE – RENOUELEMENT ADHÉSION 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la contribution annuelle année 2019 à Tourisme Lanaudière un montant de 413.91\$ (taxes incl.

Rés. 2019-11

QUÉBEC MUNICIPAL – RENOUELEMENT ADHÉSION 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la contribution annuelle année 2019 à pour notre abonnement à Québec Municipal pour un montant de 586.37\$ (taxes incl.)

8o PG Solution inc – Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications

Rés. 2019-12

PG SOLUTIONS INC. - RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte la proposition de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications fournies par PG Solutions pour un montant de 10,265.\$ (plus taxes) pour l'année 2019

9o Procureur de la municipalité – Nomination pour l'année 2019

Rés. 2019-13

PROCUREURS DE LA MUNICIPALITÉ – NOMINATION POUR L'ANNÉE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De nommer la Firme Bélanger Sauvé ainsi que Me Gérald Tremblay procureurs pour la Municipalité pour l'année 2019

10o Emprunt temporaire au besoin – Résolution à la Caisse Pierre Le Gardeur

Rés. 2019-14

EMPRUNT TEMPORAIRE AU BESOIN – RÉOLUTION À LA CAISSE PIERRE-LE GARDEUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Qu'une demande soit faite à la Caisse Desjardins Pierre Le Gardeur d'emprunter par marge de crédit un montant de 500,000.\$, et uniquement s'il n'y a plus de liquidité au compte opérations 535300 et ce, jusqu'à la perception de taxes et que Le Maire ou le Maire-Suppléant et la Directrice Générales et Secrétaire-Trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette marge de crédit.

11o Dépôt à terme – Autorisation d'effectuer des placements

Rés. 2019-15

DÉPÔT À TERME – AUTORISATION D'EFFECTUER DES PLACEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à effectuer des placements, sous forme de dépôt à terme rachetable en tout temps sans pénalité ou dans une épargne, selon la disponibilité des fonds à même le compte courant de la Municipalité

12o Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière – Autorisation pour payer les comptes déjà approuvés au budget de l'année 2019

Rés. 2019-16

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – AUTORISATION POUR PAYER LES COMPTES DÉJÀ APPROUVÉS AU BUDGET DE L'ANNÉE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE les appropriations budgétaires pour l'Année 2019, établies à 3,396,879.\$, soient approuvées.

QUE le Maire et le Maire-suppléant en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier et la Directrice-Générale/Secrétaire-Trésorière soient autorisés à payer lorsque dû :

1. Toutes les échéances en capital et intérêts du service de la dette ainsi que les remboursements au fonds de roulement.
2. L'abonnement au téléphone et cellulaires, les dépenses en rapport avec le service postal, l'électricité, les avis publics requis par la Loi et les frais bancaires, selon les appropriations budgétaires.
3. Les salaires des officiers, des employés réguliers, des employés à taux horaire, des employés à contrat, la rémunération des membres du Conseil, la rémunération du concierge, la rémunération du Directeur du Service de Prévention des Incendies, la rémunération de la Directrice de la Bibliothèque, de son adjointe à la Bibliothèque ainsi que le paiement aux pompiers volontaires.
4. Les frais de déplacement et de représentations des élus et des employés approuvés par le Conseil ou dans le cadre d'une convention collective ou conditions de travail.
5. Les frais de publicité et de réception dûment approuvés par le Conseil.
6. Les taxes exigées et les bénéfices sociaux requis par la Loi, résolution et/ou règlements de la Paroisse.
7. Les honoraires des vérificateurs, de l'urbaniste et du conseiller juridique, conformément aux appropriations budgétaires de l'Année 2019, ainsi que tout paiement ou versement exigibles en vertu des contrats acceptés et dûment signés par les autorités de la Paroisse de Saint-Sulpice dans le cadre de toutes résolutions et/ou règlements.
8. Les abonnements, les cotisations, les fournitures de bureau, les immobilisations, les primes d'assurance, les frais d'entretien et de réparation, les articles de nettoyage et autres frais dûment autorisés par résolutions ou règlements approuvés par le Conseil.
9. Tous les comptes dont le non-paiement avant la prochaine assemblée régulière du Conseil encourent des intérêts ou des pénalités.

13o Bail – Cercle des Fermières de Saint-Sulpice – Année 2019

Rés. 2019-17

BAIL – CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-SULPICE – ANNÉE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte de reconduire le Bail du Cercle des Fermières de Saint-Sulpice pour l'occupation du deuxième étage de l'Hôtel de Ville et ce, pour un montant annuel de \$1.00.

14o Adoption du Règlement numéro 325 - Règlement de prélevée 2019

Rés. 2019-18

ADOPTION RÈGLEMENT NO 325– RÈGLEMENT DE PRÉLEVÉE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Règlement portant le numéro 325 intitulé « Règlement de prélevée 2019 » soit adopté.

15o Adoption du Règlement numéro 189-27 – Règlement modifiant l'annexe A du Règlement numéro 189 afin de donner suite aux dispositions du Règlement numéro 325

Rés. 2019-19

ADOPTION RÈGLEMENT NO 189-27 – RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT NUMÉRO 189 AFIN DE DONNER SUITE AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 325

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Règlement portant le numéro 189-27 intitulé « Règlement modifiant l'Annexe « A » du règlement numéro 189 afin de donner suite aux dispositions du règlement no 325 » soit adopté

16o Adoption du Règlement numéro 326 - Règlement décrétant une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC de L'Assomption dans un cours d'eau longeant la rue Notre-Dame qui débute au 764 en allant vers l'est."

Rés. 2019-20

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 326 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE RELATIVEMENT AUX INTERVENTIONS FAITES PAR LA MRC DE L'ASSOMPTION DANS UN COURS D'EAU LONGEANT LA RUE NOTRE-DAME QUI DÉBUTE AU 764 EN ALLANT VERS L'EST

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'hommes

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Règlement portant le numéro 3263 intitulé « Règlement décrétant une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC de L'Assomption dans un cours d'eau longeant la rue Notre-Dame qui débute au 764 en allant vers l'est» soit adopté.

17o Fêtes hivernales – Autorisation d'un budget pour activités familiales

Rés. 2019-21

FÊTES HIVERNALES – AUTORISATION D'UN BUDGET POUR ACTIVITÉS FAMILIALES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise un budget n'excédant pas 3,000.\$ pour permettre l'organisation des Fêtes Hivernales qui auront lieu le 16 février prochain avec pleins d'activités familiales et autorise la Directrice Générale à octroyer les contrats pour ces activités

18o Sintra Lanaudière – Travaux chemin du Bord-de-L'Eau – Autorisation de paiement

Rés. 2019-22

SINTRA LANAUDIÈRE – TRAVAUX CHEMIN DU BORD-DE-L'EAU – AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice, suite aux recommandations de Monsieur Jonathan Désy, ing. de la Firme CLA Experts-Conseils inc., autorise le paiement à Sintra Lanaudière au montant de 331,240.58\$ (taxes incl.) pour les travaux effectués sur le chemin du Bord-de-L'Eau en regard du Règlement numéro 324 relativement à divers travaux d'infrastructures dans le cadre de la TECQ 2014-2018. le tout selon la demande de paiement numéro 2.

19o Excavation Marc Villeneuve – Travaux rue Landreville – Autorisation de paiement

Rés. 2019-23

EXCAVATION MARC VILLENEUVE – TRAVAUX RUE LANDREVILLE – AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice, suite aux recommandations de Monsieur Jonathan Désy, ing. de la Firme CLA Experts-Conseils inc., autorise le paiement à Excavation Marc Villeneuve au montant de 175,939.68\$ (taxes incl.) pour les travaux effectués sur la rue Landreville en regard du Règlement numéro 324 relativement à divers travaux d'infrastructures dans le cadre de la TECQ 2014-2018, le tout selon le certificat de paiement numéro 2

20o Les Terrassements Multi-Paysages inc.– Travaux rue Notre-Dame – Autorisation de paiement

Rés. 2019-24

**LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.– TRAVAUX RUE NOTRE-DAME –
AUTORISATION DE PAIEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice, suite aux recommandations de Monsieur Jonathan Désy, ing. de la Firme CLA Experts-Conseils inc., autorise le paiement à Les Terrassements Multi-Paysages inc. au montant de 227,117.51\$ (taxes incl.) pour les travaux effectués sur la rue Notre-Dame en regard du Règlement numéro 324 relativement à divers travaux d'infrastructures dans le cadre de la TECQ 2014-2018, le tout selon le certificat de paiement numéro 2

21o Service des Loisirs de Saint-Sulpice – Subventions annuelles

Rés. 2019-25

SERVICE DES LOISIRS – SUBVENTIONS ANNUELLES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipale de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le versement de la subvention au Service des Loisirs de Saint-Sulpice pour les activités de Loisirs au montant de 40,000.\$, et ce, payable en quatre (4) versement égaux de 10,000.\$ payable en février, avril, juin et août 2019

Cette dépense sera prise au poste 02-701-92-970

De plus, autorisation est aussi donnée pour une somme 15,600.\$ de pour l'embauche de moniteurs, la location d'autobus et pour les activités du mercredi (le tout sur présentation de factures) et ce, pour le service de garde estival 2019

Cette dépense sera prise au poste 02-701-92-970

Finalement, autorisation est donnée de rembourser les coûts encourus pour le salaire de la coordonnatrice aux Loisirs au montant de 25,000.\$

Que cette dépense soit prise au poste 02-701-95-970

22o Maison des jeunes de Saint-Sulpice – Subventions annuelles

Rés. 2019-26

MAISON DES JEUNES DE SAINT-SULPICE - SUBVENTIONS ANNUELLES

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipale de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le versement d'une subvention 17,000.\$ à la Maison des Jeunes Le Rivage de Saint-Sulpice, et ce, réparti de la manière suivante : 4,250.\$ / mois en février, mars, avril et mai 2019.

De plus, le Conseil Municipal accorde une subvention supplémentaire de l'ordre de 5,000.\$ pour différents travaux qui devront être exécutés pour la Municipalité au cours de l'année 2019. Ces travaux pourront être demandés par la Municipalité ou proposé par la Maison des Jeunes. Le montant sera payable comme suit : 1,250.\$/mois en juin, juillet, août et septembre 2019

Et finalement, un montant forfaitaire n'excédant pas 1,000.\$ pour l'acquisition d'un cellulaire pour la coordonnatrice

Travaux demandés par la Municipalité : Enlèvement des mauvaises herbes dans les plates-bandes de l'Hôtel de Ville, de la Maison des jeunes et du panneau d'affichage à chaque semaine, entretien des abribus (nettoyer les vitres) ramassage des feuilles sur le terrain à l'automne, participation à la Fête Nationale, à St-Sulpice en fête et à la fête hivernale (le tout selon les heures à déterminer avec les comités de chaque événements)

23o Emplois d'été Canada 2019 – Demande de subvention et autorisation de signature

Rés. 2019-27

**EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2019 – DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise à Directrice Générale à procéder à une demande de subvention dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2019* et signer tous les documents relatifs à cette demande.

24o Ministre des Finances – Mandat pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code Municipal

Rés. 2019-28

MINISTRE DES FINANCES – MANDAT POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

25o CLA experts-Conseil inc. – Honoraires surveillance – Autorisation paiement

Rés. 2019-29

CLA EXPERTS-CONSEIL INC. – HONORAIRES SURVEILLANCE – AUTORISATION PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise le paiement des honoraires de surveillance à la firme CLA experts conseils inc. au montant de 10,721.42\$ relativement aux travaux de la TECQ 2014-2018 sur le chemin du Bord-de-L'Eau, au montant de 7,358.40\$ relativement aux travaux de la TECQ 2014-2018 sur la rue Landreville et au montant de 7,444.63\$ relativement aux travaux de la TECQ 2014-2018 sur la rue Notre-Dame

26o Fête Nationale 2019 - Artistes – Autorisation

Rés. 2019-30

FÊTE NATIONALE 2019 - ARTISTES – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à signer les contrats des artistes qui feront une performance dans le cadre des festivités de la Fête Nationale 2019, pour un coût de 500\$ pour l'artiste de la première partie et de 7,500.\$ (plus taxes) pour l'artiste principal

27o Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉPÔT "DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL"

Le dépôt s'est fait lors de l'assemblée régulière du 14 janvier 2019 pour le membre du Conseil Municipal suivant :

Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Yves Dion, problème de vitesse rue Forest, semble y avoir moins d'abrasif que sur Émile, horaires patinage libre avec surveillance, tennis et diminution des déchets.

Monsieur Campeau, déneigement et patinoire

Monsieur Soulard, patinoire

Madame Olivia Nguyen, afficheur de vitesse et fêtes hivernales

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2019-31

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jessica Laofrest-Robitaille
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :
L'assemblée soit levée. **19h55**

Je, Steve Mador, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal*

.....
Steve Mador
Maire-suppléant

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière